

LA RÉGULATION DE L'ARCEP AU SERVICE DES TERRITOIRES CONNECTÉS

LES RÉSEAUX COMME BIEN COMMUN : UNE **AMBITION PLUS DÉCISIVE QUE JAMAIS**

L'actualité met en lumière ô combien les réseaux constituent une infrastructure indispensable à la vie du pays. Pour traverser la crise sanitaire, les pouvoirs publics accompagnent les opérateurs dans leur engagement pour la continuité des connexions et l'inclusion numérique du plus grand nombre. Nous devons aussi préparer « l'après » et confirmer une ambition sans faille pour la couverture numérique des territoires.

L'Arcep partage avec les acteurs des territoires cette conviction : la fibre optique constitue un horizon indispensable de l'équipement du pays en réseaux. En 2019, les déploiements ont été au rendez-vous, avec **4,8 millions de locaux supplémentaires** rendus raccordables, moitié plus qu'en 2018. **Il faut absolument maintenir cette dynamique**, ainsi que celle, très positive, des prises d'abonnement.

L'autre enjeu, c'est **d'accompagner la bascule du réseau cuivre vers la fibre**, nouvelle infrastructure de référence. Avec la révision en cours de notre régulation, nous allons veiller à ce que se déploient des **réseaux fibre de très grande qualité sur l'ensemble du territoire**, permettant aussi le développement d'un **marché de masse, concurrentiel, de la fibre pour les PME**.

Sur le mobile, deux ans après son lancement avec le Gouvernement, le **New Deal mobile a déjà apporté des améliorations concrètes** dans la vie quotidienne de nos concitoyens : dans les zones rurales, la 4G se généralise et le débit internet a doublé en moyenne depuis un an ; les Français s'emparent de la 4G fixe et de la voix sur Wi-Fi. Mais les élus locaux ont aussi l'impression d'un « faux plat » concernant l'arrivée des nouveaux sites. **L'Arcep sera vigilante au plein respect par les opérateurs de leurs engagements.**

Pour accompagner ces chantiers et apporter à tous la meilleure information, l'Arcep poursuivra le développement de la régulation par la *data*. **Nous lançons en version bêta « Ma connexion internet »**, moteur de recherche cartographique permettant de connaître les offres d'accès et le débit internet fixe disponibles en chaque lieu du territoire. Nous allons également améliorer nos cartes de couverture mobile : **nous entendons les critiques, qui font partie intégrante du dialogue intime que l'Arcep entend nouer avec les territoires et les consommateurs**, et allons rehausser le seuil de fiabilité exigé des opérateurs, pour des cartes plus proches du ressenti des utilisateurs.

État, collectivités territoires, opérateurs nationaux et locaux : c'est ensemble que nous tenons dans la crise et c'est ensemble que nous préparerons l'avenir de notre pays. Au service d'une ambition : les réseaux comme bien commun.

Bilan & chantiers

DANS UN CONTEXTE OÙ L'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE DÉPEND DE L'ENGAGEMENT DE TOUS LES ACTEURS, OPÉRATEURS, COLLECTIVITÉS ET ÉTAT, L'ARCEP S'IMPLIQUE ET AVANCE.

DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE



- ✓ Contrôle de l'obligation de complétude FttH : mise en demeure d'Orange, SFR et Free de respecter leur obligation.
- ✓ Avis rendus au Gouvernement sur 10 projets d'AMEL (appels à manifestation d'engagements locaux).
- ✓ Accompagnement de la filière pour améliorer l'exploitation des réseaux FttH.
- ✓ Travaux pour faciliter l'accès aux infrastructures d'Orange et Enedis pour déployer la fibre.

Bilan 2019



4,8 millions de locaux

supplémentaires raccordés à la fibre en 2019 [+50% en un an]

Chantier 2020

- ⚙️ L'Arcep contrôlera le respect des engagements de déploiement pris par les opérateurs en zone AMII (Appel à manifestation d'intention d'investissement).
- ⚙️ Elle suivra l'avancée des déploiements en zone AMEL.
- ⚙️ L'Arcep préparera et accompagnera la bascule du réseau cuivre vers la fibre notamment par le biais de ses nouvelles décisions de régulation des marchés fixes.
- ⚙️ L'Arcep restera attentive à la tarification des réseaux FttH.

PME CONNECTÉES



- ✓ Accompagnement de la croissance des lignes disponibles en *bitstream* FttH.
- ✓ Guide pratique pour aider les TPE-PME et les collectivités à choisir leurs offres télécoms.

Bilan 2019



85 % des lignes FttH

sont désormais éligibles à au moins une offre de *bitstream* et peuvent donc être intégrées aux catalogues d'offres des opérateurs entreprises.

Chantier 2020

- ⚙️ L'Arcep adoptera de nouvelles décisions de régulation pour développer la concurrence sur le marché entreprises.
- ⚙️ En particulier, elle prévoit d'imposer à tous les réseaux FttH une obligation de proposer des offres de gros passives avec qualité de service renforcée.

NEW DEAL MOBILE



- ✓ Mise à jour régulière du Tableau de suivi du *New Deal* mobile : généralisation de la 4G, nouveaux sites choisis par les collectivités, voix sur Wi-Fi, couverture des axes routiers prioritaires, etc.
- ✓ Accompagnement des équipes-projets locales sur les différents volets du *New Deal* mobile.
- ✓ Avis sur les nouveaux projets d'arrêtés du Gouvernement sur le dispositif de couverture ciblée.

Bilan 2019



1300 nouveaux sites déjà identifiés

par les collectivités dans le cadre du dispositif de couverture ciblée

Chantier 2020

- ⚙️ L'Arcep contrôlera le respect par les opérateurs des obligations, notamment :
 - le passage en 4G de la quasi-totalité des sites mobiles existants ;
 - dans le cadre du dispositif de couverture ciblée, la mise en service de 485 puis 115 sites correspondant aux premiers arrêtés du Gouvernement.

CARTES DE COUVERTURE ET DE QUALITÉ DE SERVICE MOBILE



- ✓ Enquête annuelle sur la qualité des services mobiles enrichie de nouveaux tests, indicateurs et territoires.
- ✓ Mesures de terrain : diffusion du kit du régulateur et du code de bonne conduite auprès des équipes-projets locales.

Bilan 2019

Chantier 2020

- ⚙️ L'Arcep poursuivra l'amélioration de « Mon réseau mobile » :
 - en renforçant de 95 à 98 % le seuil de fiabilité exigé des cartes de couverture des opérateurs ;
 - en y publiant des données de mesure sur le terrain de la qualité de service réalisées par des collectivités.

SUIVI DE LA QUALITÉ DU RÉSEAU CUIVRE ET DU SERVICE UNIVERSEL



- ✓ Suivi des mises en demeure faites à Orange de respecter ses obligations en matière de qualité de service.

Bilan 2019

Chantier 2020

- ⚙️ L'Arcep prévoit d'intégrer dans la nouvelle régulation des obligations sur la qualité de service pour le cuivre et la fibre.

CARTES ET DONNÉES SUR L'AVANCÉE DES RÉSEAUX FIXES TRÈS HAUT DÉBIT



- ✓ Intégration sur le site « Carte fibre » d'une vue prévisionnelle permettant de s'informer sur le délai de raccordement à la fibre à l'échelle de la commune.
- ✓ Création d'un indicateur de suivi des déploiements FttH en zone AMII dans l'Observatoire du haut et très haut débit.

Chantier 2020

- ⚙️ L'Arcep publiera un **nouvel outil**, « **Ma connexion internet** », moteur de recherche cartographique pour connaître les offres et le débit internet fixe disponibles en chaque lieu du territoire.
- ⚙️ Elle enrichira l'outil en faisant appel aux collectivités et aux experts de la donnée.

RÉSEAUX D'INITIATIVE PUBLIQUE



- ✓ Examen des grilles tarifaires des RIP (réseaux d'initiative publique) FttH pour faciliter leur commercialisation et accompagner la mise en œuvre du cofinancement.
- ✓ Prolongation du guichet THD radio pour répondre aux besoins de connectivité de certains territoires.

Chantier 2020

- ⚙️ L'Arcep poursuivra son **travail d'accompagnement, en particulier sur la tarification et les processus d'exploitation des réseaux FttH.**

COUVERTURE MOBILE OUTRE-MER



- ✓ Élargissement de la gamme de tests utilisés et inclusion de Saint-Martin et Saint-Barthélemy dans l'enquête annuelle sur la qualité des services mobiles.
- ✓ Participation aux échanges avec les collectivités ultra-marines et dialogue avec les opérateurs dans le cadre des travaux du Gouvernement sur l'amélioration de la couverture mobile en Outre-mer.

Chantier 2020

- ⚙️ L'Arcep lancera les appels à candidatures pour **l'attribution des fréquences de la bande 700 MHz à La Réunion et à Mayotte** et préparera les appels à candidatures pour attribuer les fréquences de cette bande dans les autres territoires ultra-marins.
- ⚙️ L'Arcep apportera son soutien au Gouvernement dans la **mise en œuvre de la feuille de route sur l'amélioration de la couverture mobile Outre-mer.**

NOUVEAUX RÉSEAUX 5G



- ✓ Préparation de l'attribution des fréquences pour la 5G en y intégrant des obligations d'aménagement numérique des territoires.
- ✓ Ouverture d'un guichet pour les plateformes d'expérimentation 5G en bande 26 GHz permettant notamment aux collectivités de porter des projets innovants.

Chantier 2020

- ⚙️ L'Arcep **attribuera les fréquences 3,5 GHz** et suivra les premiers déploiements.

4 PILIERS POUR GUIDER L'ACTION DE L'ARCEP

- ▶ L'INVESTISSEMENT DANS LES INFRASTRUCTURES
- ▶ DES TERRITOIRES CONNECTÉS
- ▶ L'INTERNET OUVERT
- ▶ UN PRISME PRO-INNOVATION

AU QUOTIDIEN, L'ARCEP AGIT AU SERVICE DES TERRITOIRES

- ▶ Un dialogue permanent, avec de nombreux déplacements dans les territoires
 - ▶ Un accompagnement des collectivités dans leurs projets d'aménagement numérique
 - ▶ Une co-construction de la régulation pour intégrer les problématiques des territoires
 - ▶ De l'information régulière à destination des collectivités
 - ▶ Une contribution aux politiques nationales et locales d'aménagement numérique du territoire : *New Deal* mobile, Plan France Très Haut Débit, Commissions régionales de stratégie numérique
 - ▶ Une unité dédiée, des équipes techniques mobilisées et trois membres du Collège spécialisés dans les sujets d'aménagement numérique des territoires
- Pour en savoir plus : arcep.fr/collectivites

3 MODES D'INTERVENTION SINGULIERS

- ▶ BÂTIR UNE RÉGULATION PAR LA DATA
- ▶ CO-CONSTRUIRE LA RÉGULATION
- ▶ JOUER UN RÔLE D'EXPERT NEUTRE, DANS LE NUMÉRIQUE, LE POSTAL ET LA DISTRIBUTION DE LA PRESSE

L'Arcep est à l'écoute des préoccupations **sociétales et environnementales** liées aux réseaux télécoms.

Sa conférence sur les réseaux du futur à l'**automne 2020** y sera dédiée.



LE MANIFESTE

L'ARCEP, LES RÉSEAUX COMME BIEN COMMUN

Les réseaux d'échanges internet, télécom fixes, mobiles et postaux, et de distribution de la presse constituent une « **infrastructure de libertés** ». Liberté d'expression et de communication, liberté d'accès au savoir et de partage, mais aussi liberté d'entreprise et d'innovation, enjeu clé pour la compétitivité du pays, la croissance et l'emploi. Parce que le plein exercice de ces libertés est essentiel dans une société ouverte, innovante et démocratique, les institutions nationales et européennes veillent à ce que les réseaux d'échanges se développent comme un « **bien commun** », quel que soit leur régime de propriété, c'est-à-dire qu'ils répondent à des exigences fortes en termes d'accessibilité, d'universalité, de performance, de neutralité, de confiance et de loyauté.

A cette fin, les institutions démocratiques ont jugé qu'une intervention étatique indépendante était nécessaire pour veiller à ce qu'aucune force, qu'elle soit économique ou politique, ne soit en situation de contrôler ou de brider la capacité d'échange des utilisateurs (consommateurs, entreprises, associations, etc.).

L'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (Arcep), arbitre expert et neutre au statut d'autorité administrative indépendante, est l'**architecte** et le **gardien** des réseaux d'échanges en France.

Architecte des réseaux, l'Arcep crée les conditions d'une organisation plurielle et décentralisée des réseaux. Elle garantit l'ouverture du marché à de nouveaux acteurs et à toutes les formes d'innovation, et veille à la compétitivité du secteur à travers une concurrence favorable à l'investissement. L'Arcep organise le cadre d'interopérabilité des réseaux, afin qu'ils apparaissent comme un seul aux yeux des utilisateurs malgré leur diversité, simples d'accès et non cloisonnés. Elle coordonne la bonne articulation public/privé dans le cadre de l'intervention des collectivités territoriales.

Gardien des réseaux, l'Arcep s'assure du respect des principes essentiels pour garantir la capacité d'échange des utilisateurs.

Elle veille à la fourniture du service universel, et accompagne les pouvoirs publics pour étendre la connectivité sur l'ensemble du territoire. Elle assure la liberté de choix et la bonne information des utilisateurs, et protège contre les atteintes possibles à la neutralité de l'internet.

L'Autorité lutte plus généralement contre toutes les formes de silos qui pourraient menacer la liberté d'échanger sur les réseaux, et s'intéresse à ce titre aux nouveaux intermédiaires que sont les grandes plateformes internet.